

Délibération N°	D24-077	Acte publié le	03/10/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	20
		Votants	31

L'an 2024, le **JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024** à 19h35, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président. **Secrétaire de séance** : Valérie GENDRIN

Présents : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations :
 ANTONIN Daniel à René PORRETTA
 CASTAING Patrick à Brigitte GROIX
 CHASTAGNARET Martine à GENDRIN Valérie
 COCHARD Bernard à CHARDON Véronique
 HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
 MICHA-FRACHON Valérie à BOUQUET Isabelle
 NOWAK Christine à REVEYRAND Michel
 QUEMIN André à JULLIEN Bernard
 REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
 ROSET Patrick à GIRERD POTIN Albert
 VERNAY Aurélie à ROUSSET Christian

Nomenclature ACTES : 1114

D24-077 / MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE POUR ACQUISITION DE BROYEURS DE VEGETAUX

Dans le cadre des actions du PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial – COLL'in Communauté pourrait acquérir des broyeurs de végétaux et les mutualiser avec les communes du territoire afin qu'ils puissent être mis à disposition des habitants dans le but de limiter les apports en déchèterie et de favoriser le recyclage des déchets végétaux.

Cette action s'inscrit dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés porté par le SMND et pourrait être subventionnée par ce dernier.

le coût de l'acquisition est estimé à 175 000 € HT, ce qui permet de lancer une mise en concurrence sous la forme d'un marché en procédure adaptée (MAPA)..

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'acquisition de broyeurs de végétaux, pour un montant prévisionnel total de 175 000 euros HT, sous réserve de l'obtention de financements dans le cadre du PCAET, du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, et autres partenaires potentiels ;
- D'APPROUVER la mutualisation de ce matériel à l'échelle du territoire, dans le cadre de conventions de mise à disposition à signer avec les communes ;
- D'AUTORISER le Président à :
 - o lancer une mise en concurrence en procédure adaptée et à retenir l'entreprise la mieux-disante ;
 - o signer les conventions de mise à disposition avec les communes ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
 - o engager toute démarche en application de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Valérie GENDRIN 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
---	--	-------------------------